

VIDE GRENIER DES THERMES SALINS

Organisé par l'association des parents d'élèves

Dimanche 02 Juin 2024

Choix Emplacement (6 mètres linéaire max)

Emplacement à l'abri : 5€ / mètre linéaire sans table : ml x 5€ = €
 Emplacement à l'extérieur : 4€ / mètre linéaire sans table : ml x 4€ = €
 Total : €

Attestation sur l'honneur (**Particulier**)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à (Ville) : (Département) :

Adresse :

Téléphone : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le Par

N° immatriculation véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e).
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

Fait à le

Signature suivie de la mention
« Lu et approuvé »

Conditions générales

Je déclare avoir lu le règlement du vide-grenier et en accepte toutes les conditions.

Inscription validée dès que nous recevons :

- Le formulaire (correctement rempli), daté et signé.
- Votre paiement par chèque libellé à l'ordre : Pitxuns des Thermes ou par virement bancaire.
- La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

Fait à le

Signature suivie de la mention
« Lu et approuvé »

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise à la Sous-Préfecture de Bayonne.



VIDE GRENIER DES THERMES SALINS

Organisé par l'association des parents d'élèves

Dimanche 02 Juin 2024

Choix Emplacement (6 mètres linéaire max)

Emplacement à l'abri : 5€ / mètre linéaire sans table : ml x 5€ = €
 Emplacement à l'extérieur : 4€ / mètre linéaire sans table : ml x 4€ = €
 Total : €

Attestation sur l'honneur (**Personne morale**)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la Société / Association ... (Raison sociale) :

N° de registre du commerce / des métiers :

dont le siège est au :

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

Téléphone : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le Par

N° immatriculation véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal).

Fait à le Signature suivie de la mention
« Lu et approuvé »

Conditions générales

Je déclare avoir lu le règlement du vide-grenier et en accepte toutes les conditions.

Inscription validée dès que nous recevons :

- Le formulaire (correctement rempli), daté et signé.
- Votre paiement par chèque libellé à l'ordre : Pitxuns des Thermes ou par virement bancaire.
- La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

Fait à le Signature suivie de la mention
« Lu et approuvé »

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise à la Sous-Préfecture de Bayonne.

L'association des parents d'élèves PITXUNS DES THERMES organise son tout premier vide-grenier.

Le dimanche 02 juin 2024, de 9 heures à 17 heures.

La manifestation aura lieu dans l'enceinte de l'école des Thermes Salins, située au 54 Av. Reine Victoria, 64200 Biarritz.

La publicité sera assurée par la presse locale, la radio, par voie d'affiches et site internet. Tout sera mis en œuvre pour assurer le bon déroulement de cette manifestation.

Règlement du vide-grenier

1. L'entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.
2. Tous les exposants pourront profiter d'un café / thé offert à leur arrivée.
3. Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
4. Le jour de leur déballage, et afin de remplir le cahier d'enregistrement (contrôle des services de la Préfecture de Police), les exposants particuliers devront obligatoirement être munis d'une pièce d'identité.
5. Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes.
6. La taille maximale de l'emplacement est fixée à 6 mètres linéaire.
7. En raison des frais importants engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement. Les emplacements sont attribués par l'association et ne donnent lieu à aucune discussion.
8. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
9. Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, ni tréteau, table, chaise, ne seront fournis par l'association.
10. L'installation s'effectue entre 07h00 et 09h00. La vente sera ouverte au public jusqu'à 17h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation expresse des organisateurs.
11. Il est autorisé de stationner son véhicule sur le parking prévu à cet effet, l'exposant indiquera obligatoirement le numéro de sa plaque d'immatriculation.
12. Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 09h00 à 17h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
13. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 09h00 et 17h00.
14. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 09h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
15. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
16. La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
17. Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, bâtiments. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
18. Le règlement par chèque et la copie de la pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.
19. Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur avant le dimanche 26 mai 2024.